

# Procès-verbal de l'Assemblée sectorielle « Avicole et Cunicole » du 13/11/2020 – version définitive

## I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Avicole et Cunicole » du 13 novembre 2020 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Catherine Colot-Isabelle Monnart
Date de publication	04/01/2021
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants

## II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé sans ajout de points complémentaires.

## III. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le procès-verbal de la dernière assemblée du 11 octobre 2019 est validé sans remarque.

## IV. Le cahier des charges Belplume en pondeuses peut-il constituer une alternative au cahier des charges allemand KAT ? (Wouter Wytynck, Boerenbond Studiedienst - Adviseur Dierlijke Veredeling)

Le point de départ de cette analyse est lié au cahier des charges allemand Kat dont les conditions sont de plus en plus exigeantes en termes d'équipements (nombre de perchoirs, longueur de chaines, assiettes, pipettes, plateaux à installer) et d'aliments, ce qui entraîne des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 cents par poulette afin de se mettre aux normes. Ces conditions sont d'ailleurs supérieures à celles exigées sur le plan européen. De plus, tout changement législatif en Allemagne concernant l'élevage avicole se répercute sur l'ensemble des producteurs adhérents à ce cahier des charges même s'ils sont en



dehors du pays. Ensuite, le cahier des charges Kat ne permet pas d'épointer les becs, ce qui entraîne plus de picage, de cannibalisme, de mortalité, les poules ne savent pas muer et finalement cela impacte négativement les résultats de production, entraîne des coûts supplémentaires et cela est aussi contraire au bien-être animal et à la durabilité. En dernier constat, l'Allemagne a validé la fin de l'euthanasie des poussins mâles mais la méthode n'est pas réellement clarifiée et dès lors généralisable à l'ensemble de la production. Les poussins mâles non euthanasiés peuvent être également élevés pour la chair, à la demande de chaînes de distribution (Aldi ou Lidl) qui offrent un supplément pour les coûts supplémentaires entraînés par des souches ponte qui ne sont pas aussi rapides en croissance que les souches chair (accord de 1,5 cents/œuf mâles) dans les bâtiments de poulets de chair.

De plus, en Allemagne l'autosuffisance en œufs est de 70% et dès lors dépend beaucoup des importations. Les Pays-Bas produisent 320 % des œufs dont ils ont besoin pour leur consommation intérieure, traduisant une exportation de 70% de leur production journalière. Dans ce contexte, l'Allemagne est pour la Hollande un partenaire commercial de premier rang. Les marchands d'œufs y exigent donc la certification KAT et les producteurs sont obligés de suivre les exigences allemandes.

En Belgique, la situation est différente. Notre autosuffisance tourne autour de 115%. En été il y a un peu trop d'œufs, en hiver il manque des œufs.

Les exploitations belges de productions alternatives adhèrent au système KAT, à la demande d'un nombre important de marchands d'œufs. Cette certification apporte de la flexibilité lorsqu'il est nécessaire d'exporter un surplus d'œufs. Toutefois, dans les conditions actuelles, le KAT n'est pas absolument nécessaire pour notre marché des œufs.

Afin de mener à bien la mise à jour du cahier des charges belge, un groupe de travail va être constitué, il sera ouvert à tout éleveur intéressé.

A l'issue de la présentation, les questions suivantes sont émises :

**1) Pourquoi a-t-on toujours occulté le fait qu'au niveau poulet standard, on avait 50kg de poulets vifs au m<sup>2</sup> alors que pour Belplume et la loi européenne on devrait avoir entre 33 et 42 kg au m<sup>2</sup> ? Pourquoi ne pas avoir notre propre marque et avoir un œuf Fairebel avec tous les critères qu'on nous demande aujourd'hui, on aurait une rémunération directe pour les producteurs ?**

Actuellement, les critères de densité de Belplume sont de 42 poulets au m<sup>2</sup>, mais sous certaines conditions : l'éleveur doit notifier le taux de mortalité journalière, Belplume assure un contrôle accru sur les papiers de l'abattoir pour voir si on n'a pas dépassé les 42 poulets autorisés. Si ces conditions ne peuvent pas être respectées, alors le quota autorisé est 39 kg/m<sup>2</sup>. Pour l'Europe, la base est de 33 kg/m<sup>2</sup> mais pour concurrencer l'étranger, ce requis est trop bas.

Dans le poulet de chair, on est en train d'actualiser les exigences Belplume pour avoir des arguments pour le bien-être animal concernant les pattes, les antibiotiques, l'intestin et l'aliment.

**2) Est-ce réalisable d'avoir un cahier des charges commun à la Flandre et à la Wallonie pour le bio sachant qu'il existe des différences notamment sur l'utilisation d'un vermifuge ?** Il est vrai que le bien-être animal est régionalisé mais si la demande existe, il est peut-être possible



d'uniformiser la loi. La nouvelle législation Bio qui est en cours de préparation devrait mieux définir la partie traitement, cela devrait laisser moins de place à l'interprétation et le problème se résoudra peut-être de lui-même au sein du pays.

## V. Conséquences du Covid sur la filière du poulet standard

La crise sanitaire liée au Covid a fortement impacté la filière belge du poulet standard. Les éleveurs ont interpellé le Ministre Borsus à ce sujet car les prix pratiqués (60 cent/kg) ne permettent même plus de couvrir leurs coûts de production (+/- 90cent). On peut citer plusieurs causes liées à ces prix bas : 1) Les stocks de congelés lors du 1<sup>er</sup> confinement n'ont pas pu être écoulés 2) la concurrence du poulet polonais 3) l'impact du brexit 4) les lockdown en Belgique et dans les pays voisins qui font qu'il n'y a plus de consommation hors domicile.

Selon des infos de la fédération belge des abattoirs de volaille industriels, on observe une augmentation de la production de plus de 10% par rapport à 2019, en conséquence il y a trop de poulets sur le marché.

A cela peut s'ajouter l'impact potentiel de la grippe aviaire qui pourrait limiter les exportations si la Belgique venait à perdre son statut « Indemne ». Or il faut savoir qu'en Belgique on produit 230% de la consommation locale, ce qui signifie qu'il faut exporter plus d'1 poulet sur 2. La Flandre réagit déjà en arrêtant les mises en place. En effet une grande partie des élevages ne mettent déjà plus de poussins ce qui permettra de ralentir le problème au niveau de tous les maillons de la filière mais qui a des conséquences sur le revenu des éleveurs.

Du côté des abattoirs tournés vers l'export, ils ne vendent presque plus rien et sont obligés de mettre congeler les poulets, hors les prix du frais et congelé ne sont pas identiques. Par contre, ceux qui ne travaillent qu'avec le marché belge n'ont pas de difficulté financière car les prix et volumes sont fixés.

Les questions suivantes sont soulevées :

**Est-ce que ce sont uniquement les producteurs travaillant en marché libre qui rencontrent des problèmes ?** Non cela concerne les deux. Pour le marché libre, les prix pratiqués au producteur sont de 60 cent du kg et il manque 9 euros du m2 pour couvrir les coûts de production. (Les prix pratiqués au producteur, c'est -5 cent à la ferme, 80% des éleveurs ont ce prix-5 cents) Pour ceux qui sont sous contrat, comme les firmes d'aliments doivent se protéger, les contrats sont à risque maximisé et par conséquent, les éleveurs ne paient plus ni les poussins, ni les aliments et sont aussi en dessous de leur seuil de rentabilité.

**A-t-on une idée du nombre de producteurs en marché libre ?** Pour la Wallonie, ils sont +/- 15 mais en Flandre il y a plus d'éleveurs en marchés libres (3/4).

**Faut-il faire plus de promotion sur les produits en Wallonie ?**

Non, la consommation belge n'est pas mauvaise mais la fermeture des cantines et restaurants de collectivité ne permettent pas d'écouler le stock et la promotion n'aura aucun effet vu que la situation ne va pas changer maintenant.



Il est demandé aux éleveurs ce que le Collège peut faire comme proposition au cabinet du Ministre Borsus pour les soutenir.

Voici quelques pistes de propositions :

- 1) Travailler avec l'Awex sur l'export afin de redevenir un partenaire privilégié. On sait que l'Afscsa est renommée mondialement pour son respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène, de bien-être animal et de réduction de l'usage d'antibiotiques. Ce sont des arguments en notre faveur pour mettre en avant nos poulets.
- 2) Demander à l'Europe d'intervenir afin de limiter l'importation de poulets polonais à des prix plancher et d'éviter que des produits en provenance de ces pays ne se retrouvent chez nous avec une origine belge suite à une légère transformation.
- 3) Demander une réduction nationale des mises en place de l'ordre d'au moins 30% sur +/- 6 mois. Le Collège des Producteurs propose une concertation interprofessionnelle en réunissant tous les acteurs concernés afin de mettre en place un cadre de régulation et voir dans quelle mesure les régions peuvent soutenir les pertes subies par les producteurs.
- 4) Demander un report de cotisation AFSCA et APAQ-W (c'est une aide à court terme).

De son côté, la FWA a fait 2 propositions au cabinet : 1) essayer d'activer le stockage privé et mandater l'Awex pour ouvrir les marchés 2) soutenir la non mise en place. Ils vont aussi rencontrer le Ministre Clarinval pour parler du porc et volaille afin de négocier le retrait des cotisations de l'Afscsa.

## **VI. Quelles mesures face au risque accru d'Influenza hautement pathogène de type H5 à l'échelle européenne ? Points particuliers pour les éleveurs de poules pondeuses élevées en plein air**

Suite à la nouvelle crise liée à la grippe aviaire, le Cabinet du Ministre Borsus a sollicité le Collège des Producteurs afin de récolter les avis des producteurs sur les dernières mesures décrétées par l'Afscsa. En effet, le risque potentiel d'un confinement des poules pondeuses élevées en plein air est de perdre le code 1 si cela se prolonge au-delà de février 2021. En effet la législation européenne permet en cas de confinement de garder le code plein air jusqu'à 16 semaines, ensuite le code 2 est attribué.

Les producteurs présents ont émis les remarques suivantes :

- 1) Le délai de 16 semaines est trop strict et provient d'une décision unilatérale de l'Afscsa (erreur dite en séance : en fait de la Commission Européenne). Le confinement a été décrété trop tôt. Cela veut dire qu'à partir de fin février 2021, les producteurs ne pourront plus vendre leurs œufs sous le code 1 hors c'est encore le plein hiver à cette période.
- 2) Il ne semble pas permis par l'Afscsa de changer de code en cours d'année quand son établissement est agréé pour un des codes. Les interprétations par les agents Afscsa sont par conséquent différentes selon la région ou l'on se situe.



- 3) Le dernier confinement de 2017 a laissé des traces en termes de lourdeurs administratives afin de bénéficier d'indemnisation. Les producteurs souhaiteraient plutôt lâcher 1 jour leur cheptel juste avant le délai max des 16 semaines et pouvoir repartir sur ce même délai afin d'éviter de perdre leur code 1.
- 4) Les producteurs ne veulent pas être pénalisés par un déclassement, en période de confinement, les œufs bio restent sous l'appellation Bio donc il devrait en être de même pour les œufs plein air.
- 5) Il est important aussi pour les producteurs qui vont déposer leurs œufs en direct au magasin qu'ils puissent garder leur place dans les rayons et garder le même emballage quitte à apposer une petite étiquette « confinées pour l'instant »
- 6) Une demande d'extension du délai de 16 semaines peut être demandé au niveau européen car ce délai a été fixé lors du confinement de 2017 qui avait démarré plus tard dans l'année
- 7) Les producteurs de poulaillers mobiles n'ont aucune alternative à part mettre en place des filets et des volières
- 8) Suite à la crise covid, les ventes régionales ont été boostées, il faudrait pouvoir garder cette tendance

De l'avis général, les producteurs ne veulent pas perdre leur code s'ils ne peuvent pas laisser sortir leurs animaux. Ils souhaitent cependant qu'on anticipe le problème et qu'on propose des solutions plutôt que de se retrouver à introduire de nouveau des dossiers d'indemnisation. Il y aura lieu de trouver un équilibre entre l'économique et le sanitaire.

## **VII. Présentation des propositions d'actions de promotion fin 2020 (plan de relance COVID) et 2021 (Amandine Vandeputte, APAQ-W- secteur élevage, viande et petit élevage)**

Un récapitulatif des activités menées en 2020 est présenté à l'assemblée (voir présentation annexée). Il faut savoir que certaines actions n'ont pu être menées à cause de la crise sanitaire mais celles-ci ont été remplacées par d'autres.

Concernant les activités 2021 prévues spécifiquement pour le secteur avicole, il y a :

- Du matériel de promo qui est à disposition des producteurs qui le demandent, cela concerne tant des brochures explicatives sur l'œuf, le poulet et le foie gras que des idées de recette.
- Une campagne foie gras aura lieu en fin d'année associée à une invitation de la presse à la ferme et d'un déjeuner presse.
- Le lapin sera mis à l'honneur à travers le blog d'une influenceuse qui réalise des recettes à la TV mais aussi d'un des ambassadeurs ApaQ-w (Julien Lapraille). Une brochure explicative sur l'élevage de lapins sera préparée à destination du B to B.

Le secteur avicole sera aussi intégré dans les activités transversales à travers le concept « Viande de chez nous ». Ces actions seront menées auprès de différents publics cibles :

- Grand public : dégustations, ateliers culinaires lors de foires et salons, rediffusion de capsules vidéos, confection d'un beau livre de recettes et de portraits d'éleveurs et exposition itinérante dans chaque province sur ces portraits



- Monde médical : diffusion d'informations sur la place de la viande dans une alimentation équilibrée
- Bouchers/grossistes : distribution de brochures de recettes, matériel, papier d'emballage avec le logo « Viande de chez nous », journée « inventive » dans un gîte avec visite organisée chez des producteurs, repas cuisinés par des ambassadeurs
- Ecoles professionnelles : rencontre étudiants avec un chef qui provient de leur école
- Journalistes : organisation de table ronde avec experts sur un thème particulier
- Les Tout petits : revue sur les animaux de la ferme

A côté de cela, il est prévu de créer une charte pour la viande de chez nous à faire signer par différents acteurs. Enfin dans le cadre de la quinzaine locale, un grand BBQ style guinguette et regroupant le personnel de l'APAQ-W et quelques journalistes accompagnés de leur famille sera organisé au sein d'une ferme, plusieurs producteurs pourront être présents.

A l'issue de la présentation, les questions suivantes sont posées :

**Quel est le budget volaille pour 2021 ?** Le budget provenant des cotisations est de +/- 40 000 euros, la part consacrée à des actions spécifiques « volaille » est de 20 000 à 25 000 euros et le reste va dans des actions transversales. Pour des secteurs comme l'aviculture qui ne disposent pas de beaucoup de budget sectoriel, c'est important de pouvoir mettre en valeur le secteur via la promotion des « Viandes de chez nous » car cela a un effet démultiplicateur. A côté de cela, l'Apaq-w est à la recherche de cofinancement européen.

**Pourquoi ne pas organiser un grand rassemblement chez un producteur de volaille réunissant les gens du village, les producteurs à l'image du concours « Meilleur juge » ?** C'est une bonne idée, il faut voir combien de personnes on peut toucher et que l'action soit visible sur les réseaux sociaux. Dans le cadre du salon des mandataires, il est possible de discuter avec les communes de la faisabilité d'un tel évènement. L'idée est de montrer les spécificités de l'élevage en Wallonie.

Il est suggéré à l'avenir que l'Apaq-w présente aux secteurs dont le budget cotisations est faible la part provenant de leur cotisation et allouée aux actions sectorielles et celle qu'ils bénéficient grâce au budget multisectoriel (300 000 euros en 2020). Vu que ces secteurs ne sont pas représentés au conseil d'administration de l'Apaq-w, cela permettrait de leur démontrer qu'ils ne sont pas lésés sur le plan budgétaire.

## VIII. Communications diverses et rapides : enquête sur le stockage des fumiers secs de volailles, création d'une OP l'Oeuf de Pâturage, projet européen PPILOW (indicateurs BEA), création d'un groupe de travail « Dindes », nouvelle intrusion dans un élevage de lapins déjà ciblé

### Enquête stockage des fumiers secs de volailles

- Dans le cadre de la révision du PGDA, la région wallonne est dans le collimateur de la commission européenne. Pour cette raison, le cabinet Tellier a demandé au Collège de réaliser



une enquête sur le stockage de fumiers secs de volaille dans les fermes. Plus de 30 éleveurs ont répondu et une synthèse a été envoyée au cabinet. Un GT a été mis en place auquel le Collège participera. Pour les fumiers secs, la durée max de stockage passera de 10 mois à 9 mois. Certaines mesures sont aussi prévues pour réduire la contamination diffuse des eaux telles que : obligation de mesure de prévention d'écoulement des fumiers, encouragements du compostage etc... Pour les effluents de volaille qui sont des engrais à action rapide et à concentration en matière fertilisante plus élevée, la durée de stockage est de 6 mois max. Rien n'est encore décidé sur le plan législatif mais le cabinet réfléchit aux mesures à mettre en place.

### **OP l'œuf de pâturage**

- Un soutien du Collège pour créer une OP pour l'œuf de pâturage sur le concept du poulailler mobile a été sollicité. A ce stade, on recherche des éleveurs intéressés à intégrer l'OP. L'idée est de mutualiser des moyens et d'aborder les aspects liés à la commercialisation. Ce travail est fait en collaboration Agri innovation.

### **Projet Pilow**

- Le Collège a répondu positivement au projet Européen Pilow qui est centralisé par l'Ilvo. Ce projet vise à évaluer des indicateurs de bien être au travers d'un outil français qui s'appelle EBENE. Quelques producteurs wallons Bio et plein air intéressés à tester l'outil seront proposés. Des visites seront organisées chez les éleveurs dès que la situation le permettra. Un de nos représentants, Yolin targé participera au projet.

### **Gt dinde**

- Le Collège fait partie d'un GT dinde créé par le conseil wallon du bien-être animal à la demande de la ministre Tellier. L'objectif est de définir les critères de bien-être animal dans le cadre d'un élevage de dindes pour les intégrer dans un arrêté du gouvernement wallon. Les membres faisant partie du GT sont : des vétérinaires, Gaia, des syndicats agricoles, 1 chercheur Ulg et 1 vétérinaire indépendant. L'initiateur de la demande est Gaia. Il faut noter qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas d'élevage de dindes en Wallonie, il y a un projet à Héron mais qui a reçu son permis mais en recours au Conseil d'Etat.

### **Intrusion dans les élevages**

- Le Collège reste attentif quant aux phénomènes d'intrusion dans les élevages



## Liste des participants

CHEVALIER	Luc	SPW
CLAUSE	Arnaud	GIE Sesta
COLLIENNE	Daniel	Producteur
COLOT	Catherine	College
COURTOIS	Thomas	Leaderkip
CUISINIER	Francois	Œuf d'or
De WOUTER	Stany	Producteur
DECALUWE	Laurent	Producteur
DECROOS	Christophe	VEPYMO
DERAEDT	Maxime	VEPYMO
DRISKET	Guillaume	Producteur
DUMAY	Christiane	Producteur
FLAMENT	Aline	Galluvet
FRANCQ	Guy	Producteur
GROSJEAN	Emmanuel	Collège
HENRY	Alain	Producteur
HOUSEN	Claire	APAQW
JACQUES	Dominique	Producteur
JACQUET	Michel	Elevéo
MAILLEUX	Mélanie	Biowallonie
MARCHAL	Nicolas	FWA
MAROT	Jean-Marc	Producteur
MATTART	Philippe	APAQW
MERNIER	Bernard	Producteur excusé
MONNART	Isabelle	Collège
POCHET	Pascal	SPW
QUINTIN	Pierre	Producteur
RAES-LEHAIRE	Dominique	Producteur
ROOSE	Brigitte	Producteur
SCHMIT	Thomas	College
TAJE	Moussa	Producteur
TARGÉ	Yolin	Producteur
VAN DER HEYDE	Fien	Producteur
VAN KESTEREN	Daniel	Avibel
VAN OVERBEKE	Jordy	Avibel
VANDENPUTTE	Amandine	APAQW
WAVREILLE	José	Cra-w
WIBAUT	Kurt	Producteur
WYTYNCK	Wouter	Boerenbond